

# Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

Communes de :  
Brignais  
Brindas  
Chaponost  
Chevinay  
Courzieu  
Grézieu la Varenne  
Messimy  
Pollionnay  
Sainte Consorce  
Soucieu en Jarrest  
Thurins  
Vaugneray  
Yzeron

5, place de l'Eglise - 69670 Vaugneray  
Tél. : 04 78 45 96 75 Fax : 04 78 45 96 39

## ARRETE n°03/26

Le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.9 ,  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Syndical en date du 17 avril 2026  
constatant l'élection de Monsieur Didier COQUARD en qualité de 2ème Vice-Président,  
Vu la délibération 2026-012 fixant le nombre de Vice-Présidents,  
Considérant qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales  
le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à  
un Vice-Président,

## ARRETE

Article 1 : Monsieur Didier COQUARD, 2ème Vice-Président, est délégué pour remplir les  
fonctions relatives à la gestion du patrimoine syndical (réservoirs, stations, et autres ouvrages  
nécessaires au service d'eau potable) ainsi qu'à la gestion du site des « anciennes carrières » situé  
sur la commune de Millery.

Article 2 : Monsieur Didier COQUARD, 2ème Vice-Président, reçoit délégation pour la signature  
des documents suivants :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de  
paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, relevant de sa délégation

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur Le Receveur Syndical
- l'intéressé

Notifié à l'intéressé le  
Signature du délégataire

21/05/2026



Fait à Vaugneray,  
le 19 mai 2026

Le Président qui certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte



REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com